

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 11
Votants..... 15
Absents..... 0

Date de la convocation : 26/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame VIALA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N°9****DELIBERATION N° 14****BUDGET COMMUNE 2022****DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2022 du budget communal arrêté par la Préfecture le 28 juin 2022,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 657364 : A caractère industriel et commer	35 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	35 000.00 €			
Total	35 000.00 €			
INVESTISSEMENT				
D 27638 : Autres établissements publics	20 000.00 €			
TOTAL D 27 : Autres immos financières	20 000.00 €			
Total	20 000.00 €			
Total Général		-55 000.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- **DE NE PAS AUTORISER** la décision modificative présentée par Madame le Maire.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30 septembre 2022
Extrait certifié conforme,
Le Maire
Lysiane TENDIL
Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.

Accusé de réception en préfecture

Administratif - 30 rue Raymond IV - 88003 - 54000 Belfort

Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à

l'adresse : 012-211202312-20220930-20223009_14-DE

Reçu le 06/10/2022